



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: DE 2024 018

Séance du vendredi 06 décembre 2024

Membres en exercice: 11

Présents : 10

Votants: 10

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

<u>Date de la convocation:</u> 29/11/2024 L'an deux mille vingt-quatre et le six décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

de Patrice DOMINICI.

<u>Présents</u>: Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Alexandre GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS, Eileen HAMMOND, Romain LABICHE, Annette DELAGE, Pascal NEGRIER, Dylan PICARD, Philippe PEROL

Représentation:

Excusés: Valérie LARAPIDIE

Absents:

# <u>Demande de subvention pour des travaux d'aménagement urbain autour de l'église de Mainzac (2025)</u>

Monsieur le maire sollicite le Conseil Municipal pour réaliser des travaux d'aménagement urbains autour de l'Eglise de Mainzac le long de la Départementale D65.

### Ces travaux sont répartis en plusieurs parties :

## PARTIE 1 : Aménagement urbain - autour de l'Eglise

- Devant Eglise
- Côté de l'Eglise
- · Arrière de l'Église

### PARTIE 2 : Travaux de menuiserie – remplacement porte Eglise

#### PARTIE 3 : Travaux de rénovation

Ces travaux peuvent recevoir un financement au titre de la DETR 2025 et du Département de la Charente.

**COUT GLOBAL:** 

31 413,41 € HT

37 345,89 € TTC

#### La commune demande une subvention :

· Dotation d'Equipent des territoires Ruraux (DETR 2025) : 40% du HT soit : 12 565 €

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/01/2025
016-211602032-20241206-DE 2024 018-DE

· Soutien à l'initiative local (Département) : 40 % du HT soit :

12 565€

Total des subventions envisagé (80% du HT)

25 130 €

#### Coût restant à la charge de la commune :

Total: 37 346,89 - 25 130 = 12 216,89 €

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter l'octroi de ces subventions et de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°DE\_2025\_0018

Vote exprimé à bulletin secret : 10 Vote "Pour": 10 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme, Le Maire, DOMINICI Patrice

AGEDI Dépôt ANGOULEME